

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

OBJET :

67112
Règlement des
honoraires de
Me de FONT-
REAUXX

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me de FONT-REAUXX, par lettre du 14 novembre 1967, demande le règlement de ses honoraires pour ses travaux dans le litige VILLE/STE DES CASINOS et pour l'étude de la concession de la piscine de Foncillon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 novembre 1967,

DECIDE :

- de régler à Me de FONT-REAUXX, avocat, 59, rue de Babylone à PARIS 7e, la somme de 3 000 F (trois mille francs) pour ses honoraires dans l'affaire du Casino et dans l'affaire Piscine de Foncillon.
- d'imputer la dépense sur le Chapitre 934 du Budget 1968.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Préfet,

8 JAN. 1968

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

